

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

**Étaient présents :** MM , Gallet, Lenglet, Lefort, Berre, Delplanque, Fleury, Pastor, Bruxelles, Verheyde, Letemple et Pagnon

## 1- Intallation du Conseil Municipal par Monsieur Marcille

### 2) Election du Maire

**Candidat :** Mme Bernadette GALLET

les conseillers votent à bulletin secret.

**Résultats :** 10 voix pour Mrme Gallet  
1 bulletin blanc

**Le suffrage exprimé est de 10 voix.  
La majorité absolue est de 6 voix.  
Mme Gallet Bernadette est élue Maire.**

### Nombre d'adjoints :

Mme Gallet prend la présidence de séance et explique aux membres du conseil qu'en vertu de l'article L 122-2 du code des communes, le nombre d'adjoint maximum autorisé est de 30% de l'effectif global du conseil municipal.

Madame le Maire demande aux conseillers de voter à bulletin secret pour se prononcer sur le nombre d'adjoints.

### Résultats :

**2 adjoints** 10 voix **3 adjoints** 1 voix **bulletin blanc** 0  
**Le nombre d'adjoints est donc fixé à deux**

### Elections des adjoints

	Premier	Deuxième
<b>Candidats</b>	<b>Mr Lenglet Philippe</b>	<b>Mme LEFORT Sabine</b>
Nombre de voix	10	10
Bulletins blancs	1	
Suffrage exprimé	10	10
Majorité absolue	6	6
<b>Sont élus</b>	<b>Mr Lenglet Philippe</b>	<b>Mme LEFORT Sabine</b>

### Fixation des indemnités de Maire et des deux adjoints

**Maire** 17 % de l'indice 1015

**Le 1er adjoint** 6.6% de l'indice 1015

**le 2ème adjoint** 6% de l'indice 1015

### 3 ) Elections de délégués aux différents syndicats et organismes

Chaque candidat a obtenu 11 voix

<b>Communauté Communes</b>	Mme GALLET Titulaire	Mr Lenglet Suppléant		
<b>SIAEP Vallée d'Ancre (Eau potable)</b>	Mme GALLET	Mr Berre	Mr Pastor	
<b>SISCO Heilly-Ribemont- Méricourt-Bresle(écoles primaires)</b>	Mme GALLET	Mme Lefort	Mme Delplanque	Mme Pagnon
<b>Syndicat les Aiençons</b>	Mr Lenglet	Mme Lefort	Suppléante Mme Fleury	Suppléante Mme Pagnon
<b>SIER NORD Amiens (Syndicat d'électrification)</b>	Mr Lenglet	Mr Berre	Suppléant Mr Bruxelles	Suppléant Mr Verheyde
<b>Rivière d'Ancre</b>	Mme GALLET			

#### 4- Elections des membres du CCAS

Résultats du vote: ont obtenu chacun 11 voix pour :

Mme Lefort      Mme Fleury      Mme Pagnon      Mr Verheyde  
Présidente      Mme Gallet

#### 5- Délégations consenties par le Conseil Municipal à Madame Le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner les délégations suivantes à Madame le Maire :

- de décider de la conclusion et de la révision des locations de biens communaux pour une durée n'excédant pas 12 ans
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférant.
- de passer des contrats avec différents fournisseurs (tel que le fournisseur de logiciels Magnus) ou différents acteurs
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions).
- de signer la convention prévue par le 4ème alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- de signer des contrats de travail dans la mesure où les crédits budgétaires sont ouverts.
- de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- de recourir à des lignes de trésorerie dans les limites fixées par le conseil municipal
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

#### 6) Créations de commission et désignation des représentants

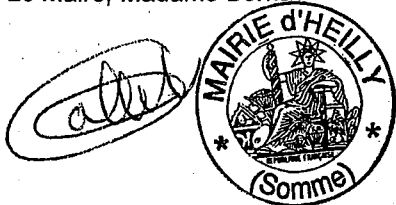
<u>Commission patrimoine naturel</u>	Référent Mr Berre	Mme Fleury	Mr Bruxelles	Mr Letemple	Mr Verheyde
<u>Commission patrimoine immobilier</u>	Référent Mr Lenglet	Mr Berre	Mr Bruxelles	Mr Pastor	Mr Verheyde
<u>Commission des Travaux à l'église</u>	Référent Mme Gallet	Mr Lenglet	Mme Lefort	Mme Fleury	Mr Berre
<u>Commission Environnement et espaces verts</u>	Référent Mme Fleury	Mr Bruxelles	Mr Letemple	Mr Pastor	Mr Verheyde
<u>Affaires scolaires et Conseil d'école</u>	Référent Mme Delplanque	Mme Lefort	Mr Letemple	Mme Pagnon	
<u>Animations et communications</u>	Référent Mme Gallet	et le conseil municipal			
<u>Commissions sociales et services</u>	Référent Mme Lefort	Mme Fleury	Mme Delplanque	Mr Bruxelles	Mme Pagnon
<u>Finances locales</u>	Référent Mme Gallet	Mr Lenglet	Mme Lefort	Mme Fleury	Mr Pastor

## Délégations des adjoints :

**Premier Adjoint, Monsieur Philippe LENGLET :** suivi de l'activité du personnel technique communal et de la sécurité au travail  
Cadre de vie : environnement et entretien du village-suivi du patrimoine communal naturel, suivi du patrimoine communal immobilier, prévention des risques naturels, réglementation et sécurité.  
En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Le Maire, délégations lui sont données pour l'Etat Civil, les affaires financières et l'Urbanisme

**Deuxième Adjoint, Madame Sabine LEFORT :** actions sociales et services, affaires scolaires, animations et fêtes, vente de bois, gestion des locations de la salle polyvalente, défense nationale  
En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame le Maire et du premier Adjoint, délégations lui sont données pour l'Etat Civil, les affaires financières et l'urbanisme

La séance est levée,  
Le Maire, Madame Bernadette GALLET



## INFORMATIONS DIVERSES

**HOMMAGE RENDU A MONSIEUR MARCILLE :** Après la cérémonie d'installation, et en gage de remerciements, le Conseil Municipal a offert une médaille de reconnaissance pour les quarante trois années de mandat de Maire, de service et de dévouement, qu'a exercé Monsieur Marcille au sein de la commune d'Heilly et de ses administrés. D'autre part, en hommage au travail accompli, une demande d'honorariat (titre de Maire Honoraire) est faite auprès de Mr le Préfet de la Somme.

**Permanences de Madame le Maire ou d'un adjoint en Mairie:** tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30, à compter du 15/04/2014

L'opération Som' Propre n'a pas été reconduite cette année, la municipalité organise un ramassage des ordures le samedi 12/04/2014- Rendez-vous à 9 heures devant la mairie, munissez-vous de gants.

**Passage des encombrants ménagers ferreux** le jeudi 5 juin, 4 septembre et 4 décembre

## Inscriptions pour l'année scolaire 2014-2015

le mardi 8 et 15 avril 2014  
le jeudi 10 et 17 avril 2014  
de 14 h 30 à 18 h 30.

Merci de vous munir de votre livret de famille et du carnet de vaccination de votre enfant.